



PONT DU GARD

Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard

Séance du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

**DELIBERATION N°2023-39**

Objet : Budget 2023 : Décision modificative n° 3

Rapporteur : M. Sébastien Arnaux

Exposé des motifs :

Considérant qu'il est proposé la décision modificative n° 3. Que cette décision modificative s'équilibre à 40 755.00 € HT,

Considérant que les réajustements budgétaires de fonctionnement s'équilibrent à 65 755.00 € HT :

- Dépenses : - 60.00 € chapitre 011 charges à caractère général.
- Dépenses : + 60.00 € chapitre 66 charges financières
- Dépenses : + 215 755.00 € chapitre 68 dotations aux provisions et dépréciations
- Dépenses : - 150 000.00 € chapitre 042 opération d'ordre transfert entre sections
  
- Recettes : + 65 755.00 € chapitre 75 autres produits de gestion courante

Considérant que les réajustements budgétaires d'investissement s'équilibrent à - 25 000.00 € HT :

- Dépenses : + 130 000.00 € opération d'équipement n°177
- Dépenses : + 35 000.00 € opération d'équipement n°179
- Dépenses : + 23 700.00 € opération d'équipement n°180
- Dépenses : - 130 000.00 € chapitre 21 immobilisations corporelles
- Dépenses : - 58 700.00 € chapitre 20 immobilisations incorporelles
  
- Recettes : - 150 000.00 € chapitre 040 opérations ordre transfert entre sections
- Dépenses : - 90 000.00 € opération d'équipement 178
- Dépenses : - 17 004.53 € chapitre 20 immobilisations incorporelles
- Dépenses : - 42 995.47 € chapitre 21 immobilisations corporelles
  
- Dépenses : + 125 000.00 € chapitre 041 opérations patrimoniales
- Recettes : + 125 000.00 € chapitre 041 opérations patrimoniales

Vous trouverez en annexe l'ensemble des mouvements affectant ce document budgétaire.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

- ✓ Approuve la décision modificative n° 3 au Budget 2023 ci-jointe qui s'équilibre en totalité à 40 755.00 € HT.

\*\_\*\*

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

\*\_\*\*

Étaient présents :

M. Malavieille, Mme Noguier, M. Scorsone, M. Nicolas, Mme Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, Mme Novaretti, M. Cartailier, M. Sauzet, M. Loiseau, M. Mercier, M. Rasson, Mme Rebuffat.

Avaient donné une procuration écrite :

M. Vallespi donné pouvoir à Mme Dherbecourt, M. Paoletti donné pouvoir à M. Mercier, M. Favaron a donné procuration à M. Scorsone.

Fait à Vers, le 19 décembre 2023

Le Président

M. Patrick Malavieille



PONT DU GARD

La Bégude

400 route du Pont du Gard  
30210 Vers Pont du Gard

Tel : 04 66 37 50 99 - Fax : 04 66 37 51 50  
www.pontdugard.fr - N° SIREN 448 279 844

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2023

Établissement Public de Coopération Culturelle Pont du Gard

La Bégude - 400 route du Pont du Gard • 30210 Vers-Pont-du-Gard • T. 04 66 37 50 99 • F. 04 66 37 51 50 • www.pontdugard.fr

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2003-94-2 • RCS NÎMES 448 279 844 • N° SIRET 448 279 844 00014 • CODE APE 9103Z • ORGANISME LOCAL DE TOURISME AUTORISÉ PAR

70\_DE-030-448279844-20231219-2023\_39-BF